PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ VILLAGE SAINT-PIERRE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR LA PRÉSENTE, LA SOUSSIGNÉE DONNE AVIS QUE : Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Village Saint-Pierre, tenue le 2 décembre 2026 en la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Paul, située au 10, Chemin Delangis, Saint-Paul le règlement portant le numéro 2026-107 intitulé "règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, le tout aux fins de l'exercice financier 2027" sera adopté.

Ledit règlement 2026-107 entrera en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée à prendre connaissance du présent projet de règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité au 485, Chemin du Village Saint-Pierre N, Village Saint-Pierre, tél. : 450-756-2592.

DONNÉ À VILLAGE SAINT-PIERRE CE VING-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 26 novembre 2026 2025 entre 13 heure (s) et 16 heures (s). En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 novembre 2026.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et greffière-trésorière,